



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 janvier 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2014

10.06 Ouverture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2014

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA

Résolution sur le fonctionnement des séances du conseil d'arrondissement

12.02 Énoncé de politique

CA

Réglementation sur les nuisances

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1145078046

Autoriser une dépense de 63 466,20 \$ taxes incluses pour l'achat de deux (2) véhicules de marque Toyota, modèle Tacoma 2015 et octroyer à la firme Toyota Scion Président le contrat pour l'acquisition de ces deux (2) véhicules - Appel d'offres sur invitation no. 14-14117, (3) soumissionnaires conformes, dépense provenant du PTI

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142504029

Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 2000 \$, taxes incluses, à l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard pour la présentation de deux représentations du spectacle chorégraphique sur glace intitulé « Vertical Influences » par la troupe québécoise Le Patin Libre les 31 janvier et 1^{er} février 2015 au parc Saint-Viateur et autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur à cette fin

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1145078047

Accorder à la firme Alix Toyota, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une Toyota Yaris 2015, au prix de sa soumission, soit, 18 786,92 \$ (taxes incluses) conformément à une demande de prix auprès de quatre (4) concessionnaires - Dépense provenant du PTI

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142504010

Autoriser la signature d'un protocole d'entente pour une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières, et ce, à même le surplus libre

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1146430022

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1146430023

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695001

Rapports de reddition de comptes - Sommaire des décisions déléguées - Novembre et décembre 2014

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1145069021

Avis de motion - Implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount - Modification de l'annexe « H » du Règlement 1171 relatif au stationnement

District(s) : Claude-Ryan

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1146695005

Adoption - Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015)

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1141867022

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ pour la réalisation du programme de mise aux normes de l'aréna - PTI 2015-2016-2017

40.04 Règlement - Adoption du deuxième projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899041

Adoption du deuxième projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1135069004

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits « universels » autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis de résidents implantées dans l'arrondissement

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142504028

Ordonnance - Autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron les 7 et 8 février 2015 pour la préparation et la réalisation du projet d'installation d'un iglou illuminé organisé par Les amis de la place Marcelle-Ferron

40.07 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142504027

Ordonnance - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10^e édition du festival Les trois jours de Casteliers. Autoriser l'usage du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et d'autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

40.08 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916724

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière - PTI 2015-2016-2017

40.09 Règlement - Avis de motion

CA

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

40.10 Règlement - Avis de motion

CA

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)

40.11 Règlement - Avis de motion

CA

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)

40.12 Règlement - Avis de motion

CA

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatifs aux animaux (1047-6) et concernant les prohibitions et les nuisances (1063)

47 – Urbanisme

47.01 Dérogation mineure / Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899061

Relativement au 643, avenue Rockland: demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale à 1,91 m plutôt qu'à 1,98 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-20 ; demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière ainsi qu'à la construction d'une terrasse en cour arrière

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899060

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 264, avenue Querbes, 475, avenue Bloomfield, 644, avenue St-Germain, 1007-1019, avenue Laurier, 760, avenue Rockland et 1175, avenue Bernard

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899064

Rendre une décision par résolution - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment en façade au 25, avenue Ainslie

47.04 Dérogation mineure / Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899062

Relativement au 636, avenue Wiseman: demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal

47.05 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899063

Rendre une décision par résolution - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 130, avenue Duchastel

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1143711024

Conformément à la disposition 4.06 de la convention collective des cols bleus regroupés, entériner, à compter du samedi 7 mars 2015, la nomination permanente de trois employés cols bleus au sein de la direction des travaux publics et de la direction de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont

50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1143711025

Adopter l'organigramme et la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont pour 2015

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1145078044

Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

60.02 Dépôt

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142504026

Informar le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2015 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 39
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1145078046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 63 466,20 \$ taxes incluses pour l'achat de deux (2) véhicules de marque Toyota, modèle Tacoma 2015 et octroyer à la firme Toyota Scion Président le contrat pour l'acquisition de ces deux (2) véhicules - Appel d'offres sur invitation no. 14-14117, (3) soumissionnaires conformes, dépense assumée par le PTI

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 63 466,20 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition de deux (2) véhicules de marque Toyota, modèle Tacoma 2015;

D'OCTROYER un contrat à la firme Toyota Scion Président pour l'acquisition de ces deux (2) véhicules au montant de sa soumission, soit, 63 466,20 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 14:07

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1145078046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 63 466,20 \$ taxes incluses pour l'achat de deux (2) véhicules de marque Toyota, modèle Tacoma 2015 et octroyer à la firme Toyota Scion Président le contrat pour l'acquisition de ces deux (2) véhicules - Appel d'offres sur invitation no. 14-14117, (3) soumissionnaires conformes, dépense assumée par le PTI

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'acquérir deux (2) véhicules 2015 de marque Toyota Tacoma l'arrondissement d'Outremont a fait appel au Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles de la Direction de l'approvisionnement pour solliciter le marché. Un appel d'offres sur invitation fut lancé le 10 décembre 2014. À l'ouverture des soumissions, le 19 décembre 2014, trois (3) firmes avaient déposé une offre. La firme *Toyota Scion Président* est le plus bas soumissionnaire conforme parmi les offres reçues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Fourniture de deux (2) camions neufs (4X4) de 1 200 lbs (540 kg) de charge utile, année 2015, avec cabine accès (King Cab), conformément aux spécifications du devis technique de l'appel d'offres sur invitation 14-14117..

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**Soumissionnaires Prix incluant les taxes

Toyota Scion Président 63 466,20 \$

Alix Automobile inc. 64 110,06 \$

Woodland Toyota Scion 69 168,96 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des véhicules au plus tard 90 jours suivant la réception du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BOMBARDIER
C/m atelier mecanique <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-11

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>



Dossier # : 1142504029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 2000 \$, taxes incluses, à l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard pour la présentation de deux représentations du spectacle chorégraphique sur glace intitulé Vertical Influences par la troupe québécoise Le Patin Libre les 31 janvier et 1er février 2015 au parc Saint-Viateur et autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur à cette fin.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 2000 \$, taxes incluses, à l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard pour la présentation de deux représentations du spectacle chorégraphique sur glace intitulé Vertical Influences par la troupe québécoise Le Patin Libre les 31 janvier et 1er février 2015 au parc Saint-Viateur, et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2014-12-23 11:15

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1142504029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 2000 \$, taxes incluses, à l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard pour la présentation de deux représentations du spectacle chorégraphique sur glace intitulé Vertical Influences par la troupe québécoise Le Patin Libre les 31 janvier et 1er février 2015 au parc Saint-Viateur et autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Créé le 22 novembre dernier, l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard (AMPAB) a comme objectif principal d'augmenter la vitalité et la notoriété de l'avenue Bernard afin d'en faire une destination montréalaise de choix. Dans cet objectif, à la suite de la première réunion de son conseil d'administration, l'AMPAB souhaite mettre sur pied un événement rassembleur qui aurait lieu les 31 janvier et 1er février, de 14 h à 16 h au parc Saint-Viateur, à savoir la présentation de deux (2) spectacles chorégraphique sur glace de la troupe québécoise *Arts sur glace - Le Patin Libre*, intitulés Vertical Influences.

Arts sur glace - Le Patin Libre est un organisme qui se dédie à la recherche, la création, la production, la diffusion ainsi que la médiation culturelle en patinage contemporain. L'organisme veut contribuer à redéfinir les arénas et patinoires extérieures comme des lieux de rencontre ouverts à tous. Pour réaliser sa mission, l'organisme adopte deux approches :

1. Une approche artistique : la danse sur glace comme art de la scène contemporaine. Il s'agit du premier projet de patinage à avoir été officiellement reconnu en tant qu'initiative artistique professionnelle par le Conseil des arts du Canada.
2. Une approche communautaire : la danse sur glace comme loisir et activité importante de la culture hivernale.

La troupe regroupe cinq patineurs primés qui se spécialisent dans l'art singulier du patinage contemporain. La troupe crée un nouveau genre de danse sur glace, bien au-delà des limites imposées par le patinage artistique conventionnel. Les créations du Patin Libre proposent de réelles œuvres d'auteurs qui exploitent les possibilités scéniques et chorégraphiques inouïes de la glisse. *Vertical Influences* est un programme double qui met en relief son mélange caractéristique de mouvement, d'esprit, de vitesse et de grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard (AMPAB) sollicite une contribution financière de 2 000 \$ de l'arrondissement ainsi que le support logistique pour la présentation de deux (2) représentations du spectacle de chorégraphie sur glace intitulé *Vertical Influences* par la troupe *Arts sur glace - Le Patin Libre*, les 31 janvier et 1er février 2015 au parc Saint-Viateur. L'AMPAB demande l'autorisation d'utiliser la patinoire du parc Saint-Viateur à cette fin. En cas de mauvais temps, l'AMPAB souhaite que les représentations se tiennent au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI).

Vertical Influences est un programme double de 50 minutes (sans compter l'entracte). Il s'agit d'une exploration gestuelle des interrelations entre personnes et entre les individus et les groupes. Cette pièce constitue un essai rythmique et chorégraphique audacieux pour des spectateurs assis sur la glace.

Vertical Influences peut uniquement être présenté sur une glace véritable intérieure ou extérieure d'au minimum 20 mètres par 40 mètres. La compagnie fournit tout le matériel technique et la transformation de la patinoire en théâtre (sonorisation et éclairage). Il suffit d'une disponibilité de la patinoire durant une période de 2 h 30 pour que tout soit installé, pour que la performance soit offerte à un public et pour que tout soit retiré à temps pour une utilisation normale de la patinoire (hockey, patinage public, etc) immédiatement après cette période.

JUSTIFICATION

La présentation de cet événement est cohérente avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) et l'arrondissement souhaite soutenir concrètement l'initiative de L'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard (AMPAB) de présenter deux représentations du spectacle *Vertical Influences* qui permettra aux citoyens d'Outremont d'assister gratuitement à un spectacle qui s'est attiré d'excellentes critiques en Europe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière d'un montant total de 2 000 \$, taxes incluses, à l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard (AMPAB) pour la présentation de deux (2) représentations du spectacle de chorégraphie sur glace intitulé *Vertical Influences* par la troupe *Arts sur glace - Le Patin Libre*, les 31 janvier et 1er février 2015 au parc Saint-Viateur.

Imputation :

2418.0010000.302725.07189.619000.016491.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Michel Allen, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, agissant comme directeur d'arrondissement délégué et nommé conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), 2000, pour la période du 22 au 23 décembre inclusivement et du 7 au 9 janvier 2015 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-15

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1145078047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Alix Toyota, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une Toyota Yaris 2015, au prix de sa soumission, soit, 18 786,92 \$ (taxes incluses) conformément à une demande de prix auprès de quatre (4) concessionnaires - Dépense assumée par le PTI

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 18 786,92 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'un véhicule de marque Toyota, modèle Yaris 2015, 5 portes;

D'OCTROYER un contrat à la firme Alix Toyota pour l'acquisition de ce véhicule au montant de sa soumissions, soit, 18 786,92 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 14:09

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1145078047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Alix Toyota, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une Toyota Yaris 2015, au prix de sa soumission, soit, 18 786,92 \$ (taxes incluses) conformément à une demande de prix auprès de quatre (4) concessionnaires - Dépense assumée par le PTI

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre dernier, la Direction des travaux publics procédait à une demande de prix auprès de quatre (4) concessionnaires pour la fourniture d'un véhicule de marque Toyota, modèle Yaris 2015, 3 ou 5 portes. Le 18 décembre, à l'ouverture des soumissions, deux (2) concessionnaires avaient déposé une offre à l'arrondissement. Le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Alix Toyota.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Fourniture d'une automobile Toyota Yaris neuve, année 2015, conformément aux spécifications de la soumission (voir pièce jointe confidentielle).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Soumissionnaires Prix
 Carrefour 40-640 Toyota Scion - 19 402,03 \$
 Alix Toyoa 18 786,92 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison du véhicule au plus tard 90 jours suivant la réception du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BOMBARDIER
C/m atelier mecanique <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-11

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>



Dossier # : 1142504010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter au conseil d'arrondissement une demande de contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières, et ce, à même le surplus libre.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser la signature de la convention de partenariat d'une durée de trois (3) ans entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers pour la réalisation du festival international annuel *Les trois Jours de Casteliers* et pour la tenue de ses activités saisonnières;

D'autoriser la Mairesse de l'arrondissement ainsi que le Secrétaire de l'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'autoriser le versement d'une somme maximale totale de 90 000 \$, taxes incluses, à raison de 30 000 \$ annuellement, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2014-12-23 15:06

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1142504010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter au conseil d'arrondissement une demande de contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières, et ce, à même le surplus libre.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 2005, Casteliers est un organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette dont les objectifs généraux sont :

- la programmation et la diffusion de spectacles, d'expositions et de films reliés aux arts de la marionnette;
- l'organisation de rencontres nationales et internationales autour des arts de la marionnette;
- l'offre d'ateliers de sensibilisation sur les arts de la marionnette.

Depuis 2006, Casteliers organise un festival international annuel - Les Trois Jours de Casteliers - et plusieurs activités saisonnières variées (diffusion et médiation culturelle).

Casteliers est reconnue par l'ensemble de la profession. L'organisme est soutenu par les Conseils des arts des trois paliers de gouvernements (CAC, CALQ et CAM), par Patrimoine canadien, le MCC, le MRI, le MESS, le Bureau des festivals de la Ville de Montréal et différents consulats et ambassades étrangers. Bien ancré dans l'arrondissement d'Outremont, Casteliers travaille en synergie avec le milieu professionnel en créant des liens avec des théâtres, des diffuseurs, des festivals, des écoles de formation professionnelle et des associations disciplinaires. Parallèlement à sa vocation première de diffuseur spécialisé, Casteliers développe aussi de nombreuses activités de sensibilisation qui enrichissent la vie culturelle de la communauté. L'organisme célébrera cette année son dixième anniversaire.

Casteliers est partenaire culturel de l'arrondissement d'Outremont qui, depuis 2012, est membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA), qui regroupe des élus de villes du monde entier qui supportent la promotion et le développement des arts de la marionnette. Voici les principales activités de diffusion et de médiation culturelle de Casteliers dans l'arrondissement :

- le festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers pour adultes et enfants, présenté au Théâtre Outremont et à l'école PGLO pendant la semaine de relâche scolaire;
- le parcours-exposition *Marionnettes en vitrines !*, le rallye et les visites guidées offertes au CPE et aux écoles de l'arrondissement;
- les dimanches de Casteliers : trois spectacles familiaux présentés les trois derniers dimanches d'août au parc Beaubien d'Outremont;
- Ciné-Casteliers : projections de documentaires sur les arts de la marionnette au Théâtre Outremont;
- les ateliers de fabrication de marionnettes pour adultes débutants ou intermédiaires au CCI;
- les ateliers de fabrication de marionnettes pour adolescents au CCI;
- les ateliers de manipulation offerts aux classes de 5e année des écoles du quartier en partenariat avec l'arrondissement d'Outremont;
- les capsules marionnettes au Théâtre Outremont;
- les ateliers de fabrication de marionnettes pour enfants en partenariat avec la Bibliothèque Robert-Bourassa;
- les résidences de création pour marionnettistes étrangers en collaboration avec Petits bonheurs et l'arrondissement d'Outremont;
- La vitrine de Noël au Théâtre Outremont qui présente des marionnettes réalisées par des élèves des écoles de l'arrondissement;
- *Ombres à la fenêtre*, un spectacle extérieur présenté gratuitement dans le cadre de la Nuit blanche;
- la participation de Casteliers, tout au long de l'année, aux activités culturelles de l'arrondissement (Kermesse, Fête de la Saint-Jean, Arrivée du Père Noël, Fête de l'hiver...)

Pour l'année 2014, l'organisme Casteliers recevra 7 000\$ de l'arrondissement d'Outremont pour la présentation des «Dimanches de Casteliers» et 15 000\$ pour le projet « Les arts de la marionnette à Outremont » dans le cadre du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais 2014.

Mentionnons également le rôle de premier plan que joue Casteliers, en collaboration avec l'Association québécoise des marionnettistes (AQM), dans la fondation et l'aménagement prochain de la Maison internationale des arts de la Marionnette (MIAM) au 30-32, avenue St -Just.

Afin de poursuivre sa mission l'organisme demande à l'arrondissement d'Outremont une subvention de 30 000 \$ par année, pendant trois ans (2014, 2015 et 2016). Ce soutien financier permettra, de maintenir et de conserver la qualité des programmations. La demande (voir pièce jointe au dossier) se décline en deux volets, soit 20 000 \$ pour le festival international annuel et 10 000 \$ pour les activités saisonnières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 16 0123 : Reconnaître l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette;

Résolution CA14 16 0010 : Accorder une contribution financière provenant d'un budget de la ville-centre au montant de 12 000 \$ à l'organisme Casteliers dans le cadre du projet «Marionnettes à Outremont» du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal et d'autoriser la signature de l'entente;

Résolution CE14 0337 : d'accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements

culturels 2014 / Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$
 - Casteliers / Les trois jours de Casteliers – 9^e édition 12 000 \$;
Résolution CA14 24 0242 (Arr. de Ville-Marie): D'approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014; D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes : 7 500 \$ aux Casteliers.

DESCRIPTION

Demande d'une contribution financière totale de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières.

JUSTIFICATION

En dix ans, Casteliers est devenu chef de file pour la diffusion des arts de la marionnette au Québec, au Canada et à l'étranger, où le festival s'inscrit au sein d'un réseau d'événements internationaux renommés. Sur le plan local, « les dimanches de Casteliers » ont cette année un satellite, « les lundis de Casteliers », dans l'arrondissement de Ville-Marie, les ateliers sont en plein développement tant dans les écoles que dans la communauté, les vitrines contribuent à créer un sentiment d'appartenance des enfants et des passants pour leur quartier, la marionnette est de tous les événements populaires de l'arrondissement. Casteliers contribue concrètement au rayonnement de l'arrondissement d'Outremont et de Montréal, mais malgré une croissance constante de l'importance et de la reconnaissance de l'organisme par le milieu culturel et le grand public, le budget d'opération de Casteliers demeure modeste et sa situation financière est très précaire.

Un soutien financier s'avère essentiel pour assurer la poursuite du festival et des activités saisonnières, et ce, malgré les difficultés financières de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$ à raison de 30 000 \$ par année pour les années 2014, 2015 et 2016, à même le surplus de l'arrondissement pour le budget 2014 et le budget d'opération pour 2015 et 2016. La demande de contribution financière se répartit de la façon suivante :

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS			
	Contribution - Festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers	Contribution - Activités saisonnières	Contribution totale annuelle
Année 2014	20 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
Année 2015	20 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
Année 2015	20 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
	TOTAL		90 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de l'arrondissement d'Outremont aura un impact majeur. Il permettra :

- de consolider l'équipe organisationnelle, essentielle à l'année pour réaliser le festival et les activités saisonnières;

- de maintenir la quantité et la qualité des spectacles et ateliers programmés;
- d'assurer la promotion adéquate et les activités de représentation nécessaires pour le rayonnement et la notoriété d'un événement culturel international.

Les célébrations du 10^e anniversaire du Festival de Casteliers ne pourront avoir lieu sans la poursuite et la bonification du partenariat de l'arrondissement. Faute de soutien financier, Casteliers devra annuler nombres d'activités, dont Marionnettes en vitrines!, Ombres à la fenêtre, les résidences de création et les ateliers à la bibliothèque Robert-Bourassa.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2014-08-11



Dossier # : 1146430022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2014

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2014 .

Délégation de pouvoirs - Remplacement du directeur de l'arrondissement d'Outremont Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C -11.4)

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 10:43

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1146430022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1146430023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2014

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2014 , ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

Délégation de pouvoirs - Remplacement du directeur de l'arrondissement d'Outremont Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C -11.4)

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 10:44

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1146430023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1156695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapports de reddition de comptes - Sommaire des décisions déléguées - Novembre et Décembre 2014

Je recommande le dépôt de ces rapports.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-09 10:10

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1156695001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapports de reddition de comptes - Sommaire des décisions déléguées - Novembre et Décembre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de compte des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des dossiers décisionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de compte sont requis par le Règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3).

JUSTIFICATION

Reddition de compte requise par le règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de compte au conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-09

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1145069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

Il est recommandé :

D'interdire le stationnement en tout temps sur la partie est de l'avenue Bloomfield comprise entre un point situé à une distance de 28,5 mètres au sud de l'avenue Fairmount et un autre point situé à une distance de 4,25 mètres vers le sud.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-01 20:07

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'empêcher les voitures d'obstruer les entrées charretières des bâtiments sis aux 185 et 193 de l'avenue Bloomfield, il a été demandé de prohiber le stationnement sur la partie de la chaussée située entre ces entrées charretières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de cette zone de stationnement prohibé exige la modification suivante :

Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté est de l'avenue Bloomfield comprise entre un point situé à une distance de 28,5 mètres au sud de l'avenue Fairmount et un autre point situé à une distance de 4,25 mètres vers le sud.

JUSTIFICATION

L'implantation de cette zone est nécessaire compte tenu du nombre élevé de voitures qui se garent à cet endroit dont la distance est trop restreinte pour permettre le stationnement et qui nuisent à l'entrée ou à la sortie des véhicules des citoyens dans leur entrée charretière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2014-11-25



Dossier # : 1146695005

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption - Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015)

Je recommande l'adoption du Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015).

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-10-30 16:48

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146695005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu à l'article 146 et l'article 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter un nouveau règlement sur les tarifs en remplacement du Règlement sur la tarification (AO-6).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreuses modifications demandées par la Direction de la culture, des sports et du développement durable, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, par la Direction des services administratifs, par la Direction des Travaux publics et par la division de la sécurité publique ainsi que les nombreux changements à apporter au niveau de la forme, il a été convenu d'adopter un nouveau règlement sur les tarifs pour l'exercice financier de l'année 2015. Les tarifs imposés pour l'année 2014 ont été révisés par chacune des directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2015 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier proposé:

Avis de motion : 3 novembre 2014.

Adoption du règlement : 1er décembre 2014.

Avis public d'entrée en vigueur : Janvier 2015.

Note: L'avis de motion a été donné en décembre et le dossier est sujet à adoption en janvier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET

Le : 2014-10-20

Secrétaire-recherchiste

Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1141867022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000\$ pour la réalisation du programme de mise aux normes de l'aréna - PTI 2015-2016-2017

Je recommande l'adoption de ce règlement.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 14:51

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1141867022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000\$ pour la réalisation du programme de mise aux normes de l'aréna - PTI 2015-2016-2017

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 400 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement 2015-2016-2017 pour la réalisation du programme de mise aux normes de l'aréna d'Outremont .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 160294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Autoriser le règlement d'un emprunt de 2 400 000 \$ afin de permettre, en 2015, la réalisation des projets suivants:

Mise aux normes de l'aréna: 2 400 000 \$

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 3 dudit règlement

2015 2016

Mise aux normes de l'aréna	900 000	1 500 000
----------------------------	---------	-----------

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet d'immobilisations visant la mise aux normes de l'aréna.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projet : 66040 - Programme de protection des bâtiments - 2 400 000 \$ pour 2015 et 2016

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publics dans un journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion décembre 2014

Adoption janvier 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement

Procédure d'enregistrement

Approbation du Ministère des Affaires municipales et des régions

Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY

C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Marie-France PAQUET

Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1141899041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de premier projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

Il est RECOMMANDÉ d'adopter un avis de motion et un premier projet de règlement concernant le règlement de zonage 1177 et visant à ajouter des nouvelles dispositions réglementaires concernant les toits blancs et plats.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-08-12 18:16

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141899041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de premier projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la lutte aux îlots de chaleur, le SAUP a été mandaté afin de préparer une modification réglementaire relativement aux toits blancs pour les toits plats.

En matière d'urbanisme, il est possible de lutter contre les îlots de chaleur notamment avec le verdissement et/ou les matériaux blancs réfléchissants (basés sur l'effet albédo). L'albédo représente l'énergie solaire réfléchi par une surface et il est exprimé en unité de 0 à 1.

Par exemple, un miroir qui réfléchit parfaitement les rayons solaires a un albédo de 1. Autre exemple, la réflectance solaire de la peinture noire est de 0 et celle de la peinture blanche (dioxyde de titane) est de 1.

L'appellation «îlots de chaleur urbains» fait référence à la hausse des températures enregistrées en milieu urbain et comparée aux zones voisines.

La différence de température entre une surface foncée et une surface claire peut aller jusqu'à 10 et parfois 20 degrés Celsius. La température de l'air ambiante s'en trouve ainsi modifiée.

Présentement, il n'y a pas d'obligation dans les règlements en vigueur de l'arrondissement exigeant l'installation de membrane de toiture ayant un degré de réflectance élevé qui a comme mission de réduire l'absorption de la chaleur.

Par conséquent, le premier projet de règlement portant sur l'exigence de construire un toit plat, «blanc» a été préparé par le SAUP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Après avoir présenté le premier projet de règlement au comité interne d'étude des projets de règlement, le premier projet de règlement est présenté comme suit :

Le chapitre 13 du règlement de zonage (1177) sur l'apparence extérieure des bâtiments est modifié par l'ajout de l'article 13.9 Revêtement de toit plat tel qui suit :

«**13.9** Revêtement de toit plat

13.9.1 Pour la construction, l'agrandissement, la réfection complète ou partielle d'un toit plat d'un bâtiment principal ou accessoire dont la pente est inférieure à 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2 :12) ou 16,7%, seuls les revêtements suivants sont autorisés:

a) un matériau de couleur blanche, un matériau recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche;

b) un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 sur au moins 75% ou d'au moins 66 sur 100% de la superficie totale du toit, et ce, attesté par les spécifications du fabricant ou par l'avis d'un professionnel.

13.9.2 Les dispositions de l'article 13.9.1 ne s'appliquent pas dans le cas d'un toit végétalisé conforme aux normes en vigueur».

JUSTIFICATION

Éléments positifs

- Selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE), la durée de vie du toit blanc est de deux à trois fois supérieure à un revêtement traditionnel. En ne chauffant pas, la surface blanche conserve son élasticité naturelle contrairement au bitume qui se dessèche plus rapidement à cause de la chaleur;
- en réduisant l'absorption de chaleur en été, le toit blanc améliore le confort dans les bâtiments et diminue la consommation d'énergie reliée à la climatisation;

Le comité interne d'étude des projets de règlement a été saisi du projet le 6 juin 2014.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement son adoption.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement s'inscrit dans les actions préconisées au Plan de développement durable adopté par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SAUP en collaboration avec le chargé de communication va préparer un communiqué informant le citoyen du présent projet de règlement. Un article pourrait paraître dans la prochaine parution du journal *Au pied de la montagne*.

Également, un communiqué sera acheminé à l'association des maîtres couvreurs du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'alinéa 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette modification réglementaire contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

- Avis de motion;
- Adoption d'un premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un deuxième projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Validation de conformité au plan d'urbanisme;
- Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et patrimoine

Le : 2014-08-01



Dossier # : 1135069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Avis de motion et adoption - Modification au règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis de résidants implantées dans l'arrondissement.

Il est recommandé:

De modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement et ce, dans le but d'autoriser les véhicules de l'organisme car2go détenteurs du permis numéro 403 de se stationner dans tous les secteurs réservés aux détenteurs de permis de résidants numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 142 et 152.

Signé par Normand PROULX **Le** 2013-09-20 12:58

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Avis de motion et adoption - Modification au règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis de résidents implantées dans l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme car2go offrant un service de véhicules d'autopartage à ses abonnés, a produit une demande à l'effet de bénéficier d'un permis universel qui leur permettrait de se garer dans les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis aux résidents implantées dans l'arrondissement, il est recommandé de modifier le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et le stationnement afin de permettre l'émission d'un permis numéro 403 dit «universel».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'émission du permis numéro 403 dit «universel» exige l'ajout de l'annexe H.2 au règlement numéro 1171 ainsi que la modification de son chapitre VIII.I, ce qui autorisera les véhicules d'organismes d'autopartage détenteurs du permis numéro 403 de se stationner dans tous les secteurs réservés aux détenteurs de permis de résidents numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 142 et 152.

JUSTIFICATION

- Ce service d'autopartage permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule
- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Ce service d'autopartage vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la propreté et le dégagement des avenues en tout temps, il est important de noter que les utilisateurs de ce service d'autopartage respecteront de la signalisation de stationnement sur rue, soit, en particulier, les règles d'interdiction permettant le nettoyage de la chaussée ainsi que les enseignes temporaires installées en prévision des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-09-11

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1142504028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron les 7 et 8 février 2015 pour la préparation et la réalisation du projet d'installation d'un iglou illuminé organisé par Les amis de la place Marcelle-Ferron

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron les 7 et 8 février 2015 pour la préparation et la réalisation du projet d'installation d'un iglou illuminé organisé par Les amis de la place Marcelle-Ferron

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-16 14:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142504028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron les 7 et 8 février 2015 pour la préparation et la réalisation du projet d'installation d'un iglou illuminé organisé par Les amis de la place Marcelle-Ferron

CONTENU

CONTEXTE

La corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron organise diverses activités culturelles qui s'inspirent de la pensée artistique et sociale de Marcelle Ferron. Pour atteindre ses objectifs, la corporation organise des activités en art public et des événements culturels, tout en favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance des citoyens à l'arrondissement.

La corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron propose un projet d'art public consistant à l'installation d'un iglou sur la place Marcelle-Ferron. Il s'agit d'un projet qui s'intégrera aux activités de la fête hivernales de l'arrondissement au parc Saint-Viateur.

Cette activité aura lieu à la place Marcelle-Ferron le dimanche 8 février 2015 et l'installation demeurerait en place le reste de l'hiver.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0196 - Approuver la tenue de l'activité organisée par « Les amis de la place Marcelle-Ferron » à la place Marcelle-Ferron dans le cadre des Journées de la culture 2013 et à cette fin, autoriser la réalisation d'oeuvres d'art éphémères sur les bancs publics qui s'y trouvent.

DESCRIPTION

La corporation Les Amis de la place Marcelle-Ferron sollicite l'autorisation de l'arrondissement afin de réaliser un projet d'art public dans l'espace circulaire de la place Marcelle-Ferron. Ce projet consiste à installer un iglou illuminé, de l'intérieur et en surface, au moyen de guirlandes de type Del. L'igloo sera construit de manière traditionnelle avec l'aide d'un sculpteur recommandé par l'Institut culturel Avataq, l'organisme culturel des Inuits du Nunavik.

La préparation du projet aura lieu le samedi 7 février 2015 et l'événement se déroulera le dimanche 8 février 2015. L'installation sera présente pour le reste de l'hiver.

Il est à noter que l'igloo sera rempli et ne constituera donc pas une structure vide. Les Amis de la place Marcelle-Ferron s'assureront que l'installation soit sécurisée.

Les objectifs de la corporation sont :

- De réaliser une activité d'art public à la place Marcelle-Ferron hors des Journées de la culture;
- D'augmenter la visibilité de la corporation;
- De faire une activité de financement.

Afin de faire la promotion de la corporation et de réaliser l'activité de financement, une table d'accueil sera installée lors de la journée du montage et une distribution de breuvages chauds sera faite sur place en échange d'une contribution.

L'implication de l'arrondissement sera sollicitée pour le transport de la neige nécessaire à la réalisation de l'igloo, en plus des besoins suivants :

- Fourniture de deux (2) tables pliantes pour le jour de la fête des neiges;
- Alimentation électrique de 15 ampères max. pour le projet de l'igloo semi-permanent;
- Alimentation électrique de 15 ampères max. pour les réchauds, la journée même, au besoin.

JUSTIFICATION

L'objectif de la corporation est de réaliser un projet d'art public hors du cadre des Journées de la culture afin de mettre en valeur la place Marcelle-Ferron, d'augmenter sa visibilité et de tenir une activité de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable avec réserve :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1142504027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10e édition du festival Les trois jours de Casteliers. D'autoriser l'usage du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et d'autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10e édition du festival Les trois jours de Casteliers;

D'autoriser l'usage du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics;

D'autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-16 14:35

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142504027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10e édition du festival Les trois jours de Casteliers. D'autoriser l'usage du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et d'autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la 10e édition du festival *Les trois jours de Casteliers* et en collaboration avec le OUF !, l'organisme Casteliers souhaite utiliser le Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du OUF ! festival (OFF Casteliers) qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015. L'an dernier, Casteliers avait utilisé le Pavillon pour présenter une exposition de photographies de l'artiste français Christophe Loiseau. Le OUF! avait alors présenté quelques courtes formes. La réaction enthousiaste du public et des compagnies l'an dernier a incité Casteliers à utiliser le Pavillon Saint-Viateur pendant *Les trois jours de Casteliers* . Une demande en ce sens a été acheminée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Situé à deux pas du Théâtre Outremont, centre névralgique du festival, le Pavillon Saint-Viateur est un lieu propice pour la présentation de petites pièces de théâtre de marionnettes (courtes formes), exposer des oeuvres d'art reliées aux arts de la marionnette. Les représentations seront gratuites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

Du 4 au 8 mars inclusivement, le OUF ! festival présentera de courtes formes pour la famille en après-midi et pour les adultes en soirée. Le Pavillon Saint-Viateur deviendra pendant ces quelques jours "*Le Cabaret des Casteliers*" . (voir l'horaire proposé en pièce jointe au dossier). Les organisateurs ont fait une demande de permis d'alcool (voir lettre du Directeur CSLDS au soutien de la demande en pièce jointe au dossier) et de la nourriture sera servie en collaboration avec un ou des traiteurs d'Outremont. Casteliers et les organisateurs du OUF ! seront responsables de faire respecter les limites de bruit et de faire un usage attentionné du Pavillon Saint-Viateur.

Casteliers et le OUF ! assureront l'aménagement du lieu, l'encadrement logistique et technique des représentations ainsi que la gestion du bar et de la nourriture, le tout en concertation avec l'arrondissement. De son côté, l'arrondissement offrira un soutien logistique pour le transport des matériaux.

Le présent sommaire a donc pour objet d'autoriser, dans le cadre du festival *Les trois jours de Casteliers*, l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 4 au 8 mars 2015, pour la tenue du Ouf festival (OFF Casteliers), d'autoriser l'usage du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et d'autoriser de déroger à l'article 6 e) et g) dudit règlement.

JUSTIFICATION

Casteliers est un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement en matière d'offre de services artistiques et culturels. Depuis neuf ans déjà, l'arrondissement d'Outremont accueille le festival de marionnettes *Les trois jours de Casteliers* au Théâtre Outremont. Unique en son genre, ce festival reçoit des troupes et des artistes internationaux et remporte année après année un vif succès. Cette notoriété et ce rayonnement rejaillissent sur l'arrondissement.

Par ce partenariat, l'arrondissement a également pu enrichir son volet artistique en arts de la marionnette. Casteliers aide l'arrondissement à établir une programmation adaptée grâce à sa connaissance du réseau et du milieu de la marionnette et à son expertise. Cet événement enrichira la vie culturelle de l'arrondissement pendant la période de relâche scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont, Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec réserve :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2014-12-16

**Dossier # : 1141899061**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relativement au 643, avenue Rockland: •demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; •demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale à 1,91 m plutôt qu'à 1,98 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-20; •demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière ainsi qu'à la construction d'une terrasse en cour arrière.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,
la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177;

Aussi,

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale à 1,91 m plutôt qu'à 1,98 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-20 et ce, pour la qualité de l'intégration architecturale;

Aussi,

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Et selon la réserve suivante:

- le revêtement de bois proposé pour le perron au mur de façade est à revoir. Le requérant devra prévoir un revêtement de béton ou de pierre et déposer des plans révisés à cet effet;

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-10 15:17

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1141899061**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relativement au 643, avenue Rockland: •demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; •demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale à 1,91 m plutôt qu'à 1,98 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-20; •demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière ainsi qu'à la construction d'une terrasse en cour arrière.

CONTENU**CONTEXTE**

L'immeuble concerné est un bâtiment d'usage résidentiel de deux étages qui a été construit en 1941 et dont le projet est un agrandissement au mur arrière.

Le projet d'agrandissement requiert une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ainsi que deux (2) demandes de dérogations mineures en vertu du règlement 1180 afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177 ainsi que de déroger à l'article 2.4 du règlement de zonage 1177 afin d'autoriser une marge latérale à 1.91m plutôt qu'à 1.98m tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone RA-20.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,
la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aussi,

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale à 1,91 m plutôt qu'à 1,98 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du règlement 1177 concernant la marge prescrite à la grille des usages et des normes RA-20 et ce, pour la qualité de l'intégration architecturale;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aussi,

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Et selon la réserve suivante:

- le revêtement de bois proposé pour le perron au mur de façade est à revoir. Le requérant devra prévoir un revêtement de béton ou de pierre et déposer des plans révisés à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public a été publié le 11 décembre 2014.
Une copie de l'avis public se trouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de dérogations mineures déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures
La demande de PIIA déposée est également recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandé

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2014-12-10



Dossier # : 1141899060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 264, avenue Querbes, 475, avenue Bloomfield, 644, avenue St-Germain, 1007-1019, avenue Laurier, 760, avenue Rockland et 1175, avenue Bernard.

RECOMMANDE D'APPROUVER les demandes d'approbation, avec ou sans réserve, des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1. 264, avenue Querbes;
2. 475, avenue Bloomfield;
3. 644, avenue St-Germain;
4. 1007-1019, avenue Laurier;
5. 760, avenue Rockland;
6. 1175, avenue Bernard.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-10 15:16

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1141899060**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 264, avenue Querbes, 475, avenue Bloomfield, 644, avenue St-Germain, 1007-1019, avenue Laurier, 760, avenue Rockland et 1175, avenue Bernard.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU:

1. 264, avenue Querbes;
2. 475, avenue Bloomfield;
3. 644, avenue St-Germain;
4. 1007-1019, avenue Laurier; (sous réserve du dépôt d'une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement de la corniche prévue au projet)
5. 760, avenue Rockland;
6. 1175, avenue Bernard.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 3 décembre 2014 pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir en pièces jointes, la "planche" associée à chaque projet décrivant la nature de la demande.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2014-12-10



Dossier # : 1141899064

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment en façade au 25, avenue Ainslie.

RECOMMANDE DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 25, avenue Ainslie.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-10 15:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141899064

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment en façade au 25, avenue Ainslie.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble concerné est un bâtiment d'usage résidentiel de 2 étages qui a été construit en 1907 dont le projet est de modifier en partie le matériau de revêtement en façade. Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA à l'égard de l'immeuble sis au 25, avenue Ainslie a fait l'objet d'une présentation au CCU:

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 3 décembre 2014, pour l'évaluation de la demande de PIIA et a formulé une recommandation non favorable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

DE RECOMMANDER NON FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Motifs du refus :

- la pierre proposée va donner une verticalité à cette partie du mur avant et ainsi créer une contradiction avec la saillie existante qui est en pierre, ce qui est non-recevable. La réparation devra être en briques, telles que l'existante;
- l'argument déposé concernant le modèle de brique n'étant plus disponible sur le marché ainsi que le joint de brique qui sera difficile à agencer avec l'existant ne sont

pas retenus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Voir en pièces jointes, la "planche" associée au projet décrivant la nature de la demande.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est non recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU | recommandation non-favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2014-12-10



Dossier # : 1141899062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relativement au 636, avenue Wiseman: •demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; •demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,
la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 :

Aussi,

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Et selon la réserve suivante:

- le vestibule devra être reconstruit tel quel, car il est considéré comme un artéfact du bâtiment et l'ensemble de sa composition doit reprendre les composantes d'origine : la subdivision, le nombre et le modèle des ouvertures (la porte et les fenêtres), le revêtement de bois et la couleur blanche de cette construction.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-10 15:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1141899062**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relativement au 636, avenue Wiseman: •demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; •demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal.

CONTENU**CONTEXTE**

L'immeuble concerné est un bâtiment d'usage résidentiel de deux étages qui a été construit en 1894 et dont le projet est un agrandissement.

Le projet d'agrandissement requiert une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ainsi qu'une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,
la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 :

Aussi,

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Et selon la réserve suivante:

- le vestibule devra être reconstruit tel quel, car il est considéré comme un artéfact du bâtiment et l'ensemble de sa composition doit reprendre les composantes d'origine : la subdivision, le nombre et le modèle des ouvertures (la porte et les fenêtres), le revêtement de bois et la couleur blanche de cette construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public a été publié le 11 décembre 2014.
Une copie de l'avis public se trouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de dérogation mineure déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures.
La demande de PIIA déposée est également recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandé

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2014-12-10



Dossier # : 1141899063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 130, avenue Duchastel.

RECOMMANDE DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 130, avenue Duchastel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-10 15:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141899063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 130, avenue Duchastel.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble concerné est un bâtiment d'usage résidentiel de deux étages qui a été construit en 1961 et dont le projet est un agrandissement.

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA à l'égard de l'immeuble sis au 130, avenue Duchastel a fait l'objet de deux (2) présentations au CCU, soit le 8 octobre 2014 et le 3 décembre 2014

Lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 3 décembre 2014 pour l'évaluation de la demande de PIIA, une recommandation non favorable a été formulée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Lors de la rencontre du **8 octobre 2014**, le comité souhaitait revoir le projet selon les orientations suivantes :

- la modulation suggérée avec deux blocs superposés est difficilement recevable et manque d'intégration au volume existant;
- il en est de même pour la matérialité. Le revêtement de zinc n'est pas approprié pour le mur de façade du bâtiment ainsi que dans le cadre bâti environna
- il est conseillé de conserver la fenêtre en saillie de même que celle à l'encoignure du rez-de-chaussée.

Le projet est à revoir.

Lors de la rencontre du **3 décembre 2014**, un projet révisé à été déposé et la recommandation du comité est la suivante:

DE RECOMMANDER NON FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

la demande de PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

Selon les motifs suivants :

- **le projet d'agrandissement, dans son ensemble, manque d'intégration à plusieurs niveaux : la modulation suggérée, le matériau de revête de même que sa couleur;**
- **il y a un important manque de référence au bâtiment existant (composition architecturale) ainsi qu'au cadre bâti environnant.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Voir en pièce jointe, les "planches" associées au projet décrivant la nature des demandes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est non recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Non -recommandé

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2014-12-10



Dossier # : 1143711024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément à la disposition 4.06 de la convention collective des cols bleus regroupés, entériner, à compter du samedi 7 mars 2015, la nomination permanente de trois employés cols bleus au sein de la direction des travaux publics et de la direction de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande, la nomination permanente des trois employés cols bleus indiqués au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 13:49

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1143711024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément à la disposition 4.06 de la convention collective des cols bleus regroupés, entériner, à compter du samedi 7 mars 2015, la nomination permanente de trois employés cols bleus au sein de la direction des travaux publics et de la direction de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

La convention collective liant la Ville de Montréal et les cols bleus a été signée le 28 novembre 2012 et couvre la période comprise entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017. L'article 4.06 de cette convention prévoit les mécanismes de titularisation des employés auxiliaires travaillant à l'année dans une même fonction lorsqu'il s'agit d'un besoin additionnel. C'est donc l'embauche, sur une base annuelle et pour plus d'un (1) an qui justifie la titularisation d'employés auxiliaires travaillant au sein de nos unités.

Considérant la date d'entrée en vigueur de la convention, la période de référence de l'article 4.06 est l'année qui débute le 1er janvier d'une année et se termine le 31 décembre de la même année. L'analyse de la paie et des données liées à la gestion du temps vise à identifier les employés cols bleus auxiliaires relevant de la direction des travaux publics et de la direction de la culture, sports, loisirs et développement social qui ont, au cours de l'année 2014, travaillé 1872 heures (36 heures/semaine * 52 semaines) dans un emploi prévu à l'annexe 1 de la convention collective.

L'article 4.06 stipule que "lorsqu'il est démontré qu'un employé auxiliaire travaille à l'année dans une même fonction....le service ou l'arrondissement procède sans autre délai au comblement permanent dans la fonction visée, et ce par l'employé auxiliaire ayant la plus grande ancienneté générale dont le nom est inscrit à la liste d'admissibilité".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les heures des employées cols bleus auxiliaires ont été validées et trois (3) d'entre eux répondent aux critères énoncés à l'article 4.06 de la convention, à savoir, ils ont occupé une seule et même fonction au cours de l'année 2014 et ils sont les employés ayant le plus

Les titularisations sont effectives le premier samedi du mois de mars suivant l'année de référence. La période de référence 2014 s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les titularisations seront effectives à compter du samedi 7 mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les nominations permanentes sont conformes à la convention collective ainsi qu'à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - Ressources Humaines

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET
Directrice

Le : 2014-12-17



Dossier # : 1143711025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter l'organigramme et la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont pour 2015

Je recommande l'adoption de l'organigramme 2015 de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-01-08 14:33

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1143711025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter l'organigramme et la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont pour 2015

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2015 le 1er octobre dernier par résolution du conseil numéro CA14 160331, le conseil d'arrondissement approuve la mise à jour de l'organigramme 2015 de l'arrondissement tel que soumis en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du budget 2015 - CA14 16 0331

DESCRIPTION

L'adoption est requise par le Règlement sur la délégation AO-3.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication sur le site internet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - Ressources Humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-18

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1145078044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Il est recommandé:
DE RECEVOIR le bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et ce, en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-15 14:19

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145078044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM14 0110 - 24 février 2014 - Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA14 16 0025 - 13 janvier 2014 - Dépôt bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA13 16 0170 - 6 mai 2013 - Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 - Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA11 16 0042 - 7 février 2011 - Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA04 16 0098 - 3 mai 2004 - Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à l'utilisation des pesticides;
- CM04 0316 - 27 avril 2004 - Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Dans un rapport, intitulé "*Montréal sans pesticides*" nous retrouvons les actions prises par l'arrondissement en 2014, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les statistiques d'émissions de permis.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI, intitulée "Application du règlement", et plus particulièrement à l'article 32, du règlement relatif à l'utilisation des pesticides qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 28 février de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-11

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>



Dossier # : 1142504026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2015 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

De prendre acte de la liste et du calendrier des événements publics à être tenus sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-16 14:35

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142504026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2015 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci

CONTENU

CONTEXTE

Annuellement, un certain nombre d'événements publics se tiennent sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont. Ces événements sont organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, par des organismes partenaires ou encore par des organismes à but non lucratif (OBNL). La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite informer le conseil d'arrondissement du calendrier prévu pour la tenue de ces événements en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social désire informer le conseil d'arrondissement du calendrier prévu pour la tenue de ces événements publics au cours de l'année 2015. Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des levées de fonds. Ces événements se déroulent sur le territoire de l'arrondissement.

Le tableau des événements joint au présent dossier décisionnel (voir pièce jointe au dossier) indique, pour chaque événement, les dates prévues (lorsque disponibles) pour la tenue de ceux-ci en 2015, les organismes ou la personne responsable et les actions à prendre le cas échéant. Ainsi, les événements dont la tenue nécessite l'édiction d'une ordonnance (fermeture de rue, occupation du domaine public, etc.) sont identifiés à la colonne "Action à prendre". Ces événements feront l'objet de sommaire décisionnel autorisant leurs tenues ainsi que l'édiction des ordonnances appropriées ou encore l'émission d'une lettre d'autorisation de la Direction CSLDS.

JUSTIFICATION

Informers, dès le début de l'année, les membres du conseil d'arrondissement de la liste et du calendrier prévisionnel relatif à la tenue des événements publics au cours de l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social